LA VILLE CREIL creil.fr

■ **Décision SGA-DEC-2025-n° 193**

Conclusion d'un marché public - avis au public relatif à l'approbation de la modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme

Pôle développement urbain - Service urbanisme

Le maire de Creil,

■ Visas

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R2122-8,
- Vu la délibération n°3 du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, donnant délégation à Madame la Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu l'offre remise par la société Les Echos Le Parisien relatif à l'avis au public portant sur l'approbation de la modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme

■ Considérant :

- Que cette offre correspond aux besoins de la Ville ;

■ Décide :

Article 1 : d'attribuer le marché public à la société relatif à l'avis au public portant sur l'approbation de la modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme à la société Les Echos Le Parisien (domiciliée 10 boulevard de Grenelle - 75015 PARIS) ;

Article 2 : Le marché public est conclu pour un montant de 133,26 € H.T ;

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet du budget de la Ville ;

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal ;

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera faite au Trésorier Municipal.

Fait à Creil, le 02/04/2025

MAIRIE DE CREIL - MP2 (OISE)

Sophie DHOURY LEHNER

Maire de Creil,
Vice-Président de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : le 15/04/2025